



1/ MON ENFANT PRÉPARE SA PREMIÈRE COMMUNION

Vous souhaitez que votre enfant fasse sa première communion afin de rencontrer Jésus et de pouvoir puiser à la source de la vie chrétienne.

Votre paroisse accueille cette demande avec joie !

La préparation et la célébration d'une première communion génèrent des frais : livres, photocopies, supports pédagogiques, éclairage, chauffage, nettoyage, sonorisation, cierges...

Pour l'aider à couvrir ces frais, **la paroisse compte donc sur votre participation.** Merci d'avance pour votre contribution.

COMBIEN DONNER ?

La participation est de €.

Nous vous invitons à mettre en regard ce montant avec les éventuelles autres activités de votre enfant. L'aspect financier ne doit pas constituer un obstacle, nous sommes à votre disposition pour en discuter.



2/ JE FAIS UN DON AU DENIER

Aujourd'hui, vous souhaitez que votre enfant fasse sa première communion, et vous exprimez votre attachement aux valeurs et à la foi chrétiennes. Le prêtre qui accompagne votre enfant sera disponible à chaque étape de sa vie : aumônerie, confirmation, mariage... Mais vous êtes-vous demandé comment il vit au quotidien ?

C'est grâce au Denier que les prêtres peuvent vivre chaque jour, ainsi que les laïcs salariés qui les assistent en paroisse.

Chaque don compte, même le plus modeste. Si vous n'avez pas encore pu participer à la collecte annuelle du Denier, la première communion de votre enfant est une bonne occasion de commencer !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous êtes imposable : votre don au Denier est déductible de vos impôts, à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.



3/ MA PAROISSE NE VIT QUE DE DON

Contrairement à certaines idées reçues, l'Église catholique ne reçoit **aucune aide financière ou subvention.** Votre **générosité est son unique ressource.**



OFFRANDE POUR LA PREMIÈRE COMMUNION



Électricité



Matériel pédagogique



Entretien et décoration



Cierge



DON AU DENIER



Traitement des prêtres et charges sociales



Pensions des prêtres âgés



Salaires des laïcs au service du diocèse



Formation des séminaristes

POUR LA PREMIÈRE COMMUNION DE VOTRE ENFANT

Pour la première communion de :

Offrande d'un montant de : €

(Chèque à libeller à l'ordre de la paroisse qui assure les premières communion)

POUR FAIRE VIVRE LES PRÊTRES TOUS LES JOURS

M., Mme

Paroisse de

font un don au Denier de : €

30 € (10€*) 60 € (20€*) 100 € (34€*) 200 € (68€*)

(Chèque à libeller à l'ordre de l'Association Diocésaine de Créteil.)

*Si vous êtes assujettis à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Nous souhaitons recevoir notre reçu fiscal par e-mail.

E-mail :

**Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin,
directement à votre paroisse.**

Les informations recueillies sont traitées informatiquement par l'Association Diocésaine de Créteil, et sont destinées à la correspondance des paroisses et des services du diocèse de Créteil, ainsi qu'aux tiers mandatés par le diocèse à des fins de gestion interne. Elles servent aussi à l'édition du reçu fiscal.

Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux informations qui vous concernent en écrivant à : ADC, Service RGPD, 2 rue Pasteur Vallery-Radot 94000 Créteil.



ILS TÉMOIGNENT

La fille de Leïla et Vianney vient de faire sa première communion :

« Juliette a fait sa première communion récemment. Nous avons été témoins de sa joie pendant la cérémonie. Nous savons qu'elle y a été bien préparée par les catéchistes et le curé de notre paroisse. Cela lui a permis de prendre conscience de l'importance de ce qu'elle allait vivre, qui n'a rien d'une simple tradition. Nous avons évidemment participé à la couverture des frais de la préparation et de la messe. Mais nous avons aussi décidé de donner 30 € par mois au Denier. Comme nous payons des impôts, cela nous revient après déduction à 10 € par mois. Après tout, de tels moments ne pourraient pas exister sans les prêtres, à qui nous devons donner les moyens de vivre. »



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE CRÉTEIL

2 rue Pasteur Vallery-Radot
94000 Créteil

© Photos Evêché de Créteil, Godong, Adobe

MON ENFANT FAIT SA PREMIÈRE COMMUNION

POURQUOI

L'ÉGLISE SOLLICITE-T-ELLE MA PARTICIPATION FINANCIÈRE ?